

## SEANCE DU 11 septembre 2024

Le **onze septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Gérald BUFFARD, Delphine FARGE, Olivier BOICHON, Stéphanie PAWLOWSKI, Sandrine VEROT, Marie Claire FOUCHERAU, Bernard DESBENOIT, Dylan JACOPIN, Clément LE PAGE, Philippe MONCORGER, Thierry GENOUX.

Absents avec pouvoir : Jean Michel MOULIN (pouvoir à Dylan JACOPIN), Sylvie CHAMPROMIS (pouvoir à Sandrine VEROT),

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

\*\*\*\*\*  
Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) 2023
- Tarif salle des fêtes 2025
- Salle de mariage durant les travaux du réseau chaleur
- Budget commune : décision modificative n°1
- Subventions :
  - ASEN, par classe
  - AFM Téléthon
- Demande de participation enlèvement nid de frelons
- Salle de Conseil Municipal durant les travaux du réseau chaleur
- Appel d'offres voirie 2024
- Réseau chaleur
- Zone d'accélération de mise en place des énergies renouvelable : 2<sup>e</sup> calendrier
- Questions diverses

\*\*\*\*\*  
**COMPTE RENDU :**

- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de la Communauté de communes de Charlieu/Belmont.

\*\*\*\*\*  
**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 :**

**Délibération n°2024/031**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

\*\*\*\*\*

#### **TARIF SALLE DES FETES à COMPTER DU 11 SEPTEMBRE 2024 :**

#### **Délibération n°2024/032**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir le prix de location de la salle polyvalente et propose les nouveaux tarifs comme suit :

<b>TARIFS SALLE DES FETES (MENAGE INCLUS)</b>				
	<b>Associations</b>	<b>Habitants Nandax et Boyer</b>	<b>Extérieurs sous réserve d'acceptation du Maire</b>	<b>CAUTION</b>
<b>HALL*</b>	70 €	120 €	<del>450 €</del>	1 200 €
<b>HALL 1 à 2h hors vendredi samedi dimanche</b>	30 €	30 €	30 €	
<b>SALLE COMPLETE</b>	120 €	260 €	450 €	1 200 €
<b>Electricité</b>	0,50 € le KW/H			
<b>Chauffage</b>	1.60 € / litre			

\*Réunion associative non lucrative en semaine du lundi au vendredi gratuite sauf consommation électrique et fioul.

Le Conseil après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention,

- **FIXE** les nouveaux tarifs comme ci-dessus ;

- **DIT** que les tarifs sont applicables pour les locations à partir du 11 septembre 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer la salle aux nouveaux tarifs.

\*\*\*\*\*

**SALLE DE MARIAGE, REQUISITION ECOLE/CANTINE/SALLE DES FETES :**

**Délibération n°2024/033**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, pendant les travaux « Réseau chaleur, la salle de Conseil Municipal ne sera pas utilisable, la chaudière étant mise en place sur cette espace et la mairie étant en cours de rénovation.

Des mariages sont prévus au cours de l'année 2024 et 2025. Il convient donc d'utiliser une autre salle. Monsieur le Maire indique que l'école (cantine ou salle de motricité) ou, en cas de mariage en semaine, la salle des fêtes conviendrait tout à fait.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire consistant à réquisitionner l'école (cantine ou salle de motricité) ou, en cas de mariage en semaine, la salle des fêtes pour assurer les mariages qui auront lieu cette fin d'année 2024 et sur 2025 et jusqu'à la fin des travaux.

\*\*\*\*\*

**BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

**Délibération n°2024/034**

Afin d'effectuer une opération d'ordre, monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

**Section d'investissement – Dépense :**

Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES

Article 165 + 1 500.00 €

Chapitre 204 SUBVENTION EQUIPEMENTS VERSEES

Article 204182 - 1 500.00 €

**TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	RECETTES
778 266.45	778 266.45

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées par Monsieur le Maire.

\*\*\*\*\*

**DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :**

Les demandes de subventions sont présentées par Madame Stéphanie PAWLOWSKI aux élus.

- **ASEN SUBVENTION PAR CLASSE 2024-2025 :**

**Délibération n°2024/035**

Monsieur le Maire rappelle que à la suite du Conseil d'école d'octobre 2023, il a été convenu que la subvention allouée à l'ASEN pour l'année scolaire 2024/2025 est calculée sur une base de 20 € par élève, soit un total de 1 420.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'accorder une subvention de 1 420.00 € à l'Association de Soutien à l'Ecole Publique de NANDAX.

- **AFM Téléthon :**

#### **Délibération n°2024/036**

L'association « AFM Téléthon » a adressé un courrier en date du 10 juillet 2024 par lequel elle sollicite une subvention annuelle.

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** de ne pas accorder de subvention à l'Association « AFM Téléthon ».

Mme Stéphanie PAWLOWSKI propose d'éventuellement organiser une manifestation sur la commune.

\*\*\*\*\*

#### **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENLEVEMENT D'UN NID DE FRELONS :**

Monsieur Olivier BOICHON expose :

Un habitant a demandé par mail le 24 juillet 2024 si la commune pouvait participer de façon partiel ou total aux frais de destruction d'un nid de frelons asiatique qui se trouvait sur son terrain sachant la somme s'élève à 100 € facture à l'appui.

Le Conseil Municipal, afin de prendre une décision propose de se renseigner auprès des communes de Charlieu Belmont Communauté afin de déterminer sous quelles conditions la commune participera éventuellement au frais de destruction des nids de frelons asiatiques.

\*\*\*\*\*

#### **SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL :**

#### **Délibération n°2024/037**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, pendant les travaux « Réseau chaleur, la salle de Conseil Municipal ne sera pas utilisable, la chaudière étant mise en place sur cette espace et la mairie étant en cours de rénovation.

Il indique que la salle des fêtes conviendrait pour les prochaines réunions de conseils.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire consistant à réquisitionner la salle des fêtes pour assurer les réunions de conseils qui auront lieu cette fin d'année 2024 et sur 2025 et jusqu'à la fin des travaux.

\*\*\*\*\*

### **ZONE D'ACCELERATION DE MISE EN PLACE DES ENERGIES RENOUVELABLE - 2<sup>E</sup> CALENDRIER :**

La mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables est prévue pour fin octobre. Monsieur Olivier BOICHON explique que 2 possibilités ont été déposées au nom de la commune afin d'équiper les toitures communales soit en panneaux solaires photovoltaïques soit en solaire thermique.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **RETOUR SUR LE REMPLACEMENT AGENT TECHNIQUE PENDANT LES VACANCES ESTIVALES :**

La Société ASTUSERVICES qui a remplacé l'agent technique pendant ses vacances estivales a effectué 43 heures au total pour un montant de 1 140 € TTC. Satisfaite de leur prestation, il est possible que la commune refasse appelle à leurs services.

- **LOGEMENTS LOCATIFS :**

- Consommation électrique : Mr CONDON du SIEL a fait une analyse des consommations sur factures pour les 4 maisons de l'impasse Captier et les 2 maisons au lieu-dit « Le Cèdre », suivi d'une expertise thermographique des menuiseries.
- Travaux : L'état des lieux de sortie du logement situé 30 impasse Captier indique que de gros travaux sont à prévoir avant de le remettre en location. Des devis sont en cours.
- Portes d'entrées : Un second devis pour les portes d'entrées de 3 logements (La Cure et Le Cèdre) a été demandé. Le remplacement des portes d'entrées de 2 autres logements est aussi en cours.

- **PROJET RÉSEAU CHALEUR :**

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions que la commune devrait toucher pour le projet Réseau Chaleur.

Le permis de construire est toujours en cours d'instruction (commission sécurité le mardi 10 septembre).

L'appel d'offres devrait être lancé sous peu.

- **ASSAINISSEMENT CHAMPION :**

La vidange de l'assainissement situé à Champion a eu lieu. Le Coût de celle-ci sera réparti en fonction des consommations d'eau potable de chaque maison qui y est relié.

- **RPQS du SIADEP 2023 :**

Le RPQS 2023 du SIADEP a été présenté aux élus de Nandax pour information.

- **DEGRADATIONS SUR LA COMMUNE :**

Des TAGS ont été constaté à plusieurs niveaux de la commune. Les protagonistes se sont dénoncés auprès de Monsieur le Maire. Ils ont été invités à nettoyer en parti leurs TAGS. Pour des questions de sécurité, le reste a été nettoyé par l'agent technique de la commune.

La séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion le 09 octobre 2024.